



DÉLIBÉRATION

du 13 septembre 2022

Présents : 22 Excusés : 5 5 pouvoirs Absents : / Votants : 26 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de M. Ludovic LEDUC, 1^{er} adjoint.</p> <p>Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Marina LUCAS, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau.</p> <p>Étaient absents excusés : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Mme Marina LUCAS), M. Bruno CHICOISNE (ayant donné pouvoir à Mme Maria COURTAY), Mme Türkan RENZO (ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie HENRY), Mme Adeline ROUSSEAU (ayant donné pouvoir à Mme Noëlle BICHON), Mme Nadine YOU (ayant donné pouvoir à M. Ludovic LEDUC)</p> <p>Assistait également au titre des services : Philippe RENAUD, DGS, Fabienne PITON</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Maria COURTAY</p> <p>Date de la convocation : 19 octobre 2022</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>31 OCT. 2022</u> Publiée, le <u>31 OCT. 2022</u> Notifiée, le	
Délibération n°22.6.3	FINANCES <i>Fixation des tarifs des terrains communaux en fermage pour 2022</i>

Madame le Maire expose au conseil que la Commune loue des terres dont elle n'a pas l'usage immédiat (réserves foncières pour projets d'équipements ou d'infrastructures) à des agriculteurs.

Chaque année, en fonction des indices communiqués par la Chambre d'Agriculture, il convient :

- **D'établir le montant des fermages dus par chaque locataire et émettre les titres correspondants ;**
- **De régulariser les surfaces réellement louées en fonction de l'évolution des projets communaux.**

La progression de l'indice national des fermages pour 2021 est POSITIVE et s'établit à + 3,55 % (pour mémoire = +1.09 % en 2021).

Les terrains exploités par le G.A.E.C. des Minaudières sont exploités depuis le 1^{er} juin 2021 par le G.A.E.C. du PICQUIAU, sis La TRANSONNIERE – 44522 MESANGER

Le montant des fermages dus au titre de 2022 pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022 sont donc recalculés comme suit :

	Surface	Prix/ha 2021	% variation	Prix/ha 2022	TOTAL FERMAGE
GAEC DE LA RAMEE	1,4994	87,07 €	+ 3,55%	90,16 €	135,19 €
GAEC DES MARES	8,2771	105,28 €	+ 3,55%	109,02 €	902,37 €
GAEC DU PICQUIAU	2,0050	105,28 €	+ 3,55%	109,02 €	218,59 €
GAEC DU BOIS PASTEUR	15,782	97,83 €	+ 3,55%	101,30 €	1 598,72 €
GAEC DES 3 HORIZONS	1,132	105,28 €	+ 3,55%	109,02 €	123,41 €
SCEA SUTEAU	5,856	102,05 €	+ 3,55%	105,67 €	618,80 €
Pour mémoire le montant de 2021 : 3 515.84€					3 597,08 €

Après avoir entendu cet exposé,

Considérant la présentation en commission des finances le 13 octobre 2022 ;

**Sandrine SUTEAU ne prenant pas part à la délibération,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à émettre les titres de recettes à chaque GAEC ou SCEA cité ci-dessus, correspondants à une somme totale 3 597,08 € à percevoir pour l'exploitation de parcelles communales ;
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre »

Maria COURTAY
Secrétaire de séance



Pour le Maire empêché,
Ludovic LEDUC,
1^{er} adjoint

